

OFFICE DES VÉHICULES

Rte de la Communance 45
 Case postale CH-2800 Delémont 1 t 032 420 71 20 www.jura.ch/ovj
 conducteur.ovj@jura.ch

Fiche d'inscription à l'examen pratique de conduite

Nom, prénoms Domicile Name, Vornamen Wohnsitz		Catégorie — Kategorie
Date de naissance Geburtsdatum		Décisions de l'autorité (texte à la page 4) Verfügungen der Behörde (Text s. Seite 4)
Lieu d'origine Heimatort		
No Reg. Reg.-Nr.		
Valable jusqu'au Gültig bis		
Examen N°		

Je désire passer mon examen à :

Porrentruy ou Delémont

Les examens motocycles ont lieu uniquement à Delémont

Cours suivi, attestation, date et signature

Cours de théorie de la circulation routière

Toute personne qui désire obtenir le permis de conduire des catégories A ou B ou des sous-catégories A1 ou B1 doit prouver qu'elle a suivi un cours de théorie de la circulation. Ce cours ne doit pas dater plus de deux ans. Les personnes qui sont déjà titulaires d'un permis de conduire de l'une de ces catégories ou sous-catégories en sont dispensées (art. 18 OAC).

Attestation de suivi de cours (timbre du moniteur-trice)

Cours d'instruction pratique de base élèves motocyclistes

Toute personne qui désire obtenir le permis de conduire de la catégorie A ou de la sous-catégorie A1 doit, dans les quatre mois qui suivent la délivrance du permis d'élève conducteur-trice suivre une instruction pratique de base (art. 19 OAC).

Attestation de suivi de cours (timbre du moniteur-trice)

Attestation de formation

Toute personne qui échoue deux fois à l'examen pratique ne peut être admise à un troisième examen que si le moniteur ou la monitrice de conduite atteste que sa formation de conducteur-trice est achevée (art. 23 OAC).

(timbre du moniteur-trice)

Inscription par votre moniteur-trice

Toute personne qui, après avoir effectuée sa formation de conducteur-trice, peut se faire inscrire par son moniteur-trice à l'examen pratique de conduite.

(timbre du moniteur-trice)

Date et signature du candidat-e : (inscription sous la seule responsabilité du candidat-e)

Remarques :